

Enseignement **P**rofessionnel
& **T**echnologique**Sommaire**

- 1 > Une réussite factice, pourquoi faire ?
- 2 > Bac STI2D 2013
Une réussite fabriquée ! ...
Et à quel prix !
- 3 > Tous premiers ex-æquo en
Sciences de l'Ingénieur
- 4 > Le Bac Pro est dans les bacs
> Points-scores en LV2 : des grilles
de conversion pour augmenter les
notes !
- 5 > En direct des CPC :
CPC n°3 - Les BTS et la filière
aéronautique
- 7 > CPC n°5 - Bac Pro patrimoine
bâti, BMA gravure sur pierre
- 8 > CPC n°8 - CAP sellier harnacheur,
BTS textile
- 9 > CPC n°12 - Bac Pro communication
industries graphiques
- 10 > CPC n°13 - Filière orfèvrerie,
horlogerie, bijouterie, joaillerie et
BMA ferronnerie d'art
- 12 > CPC n°19 - BTS métiers de la
coiffure
- 13 > Textes officiels :
> Cliquez, nous ferons le reste !

Une réussite factice, pourquoi faire ?

En cette semaine d'oraux de rattrapage, beaucoup de questions voire de découragement chez les enseignants ! Le poids de cet oral en baccalauréat professionnel, toujours démesuré par rapport à l'ensemble de la formation, l'harmonisation assistée par ordinateur en STI2D ou la pauvreté du niveau des épreuves elles-mêmes en sciences de l'ingénieur aboutissant à des résultats ahurissants avec des moyennes de 16 dans cette série, produisent un taux de réussite au bac digne des élections les plus truquées pour toutes les filières. Les professeurs, fatigués des efforts faits et répétés en cette fin d'année, se demandent parfois, au vu de tels résultats, à quoi ils servent. Ils ont surtout l'impression qu'on veut absolument faire croire que les réformes récentes ont été bénéfiques et que la notion de travail est à ranger au rayon des articles définitivement démodés.

A croire que par tous les biais et moyens possibles certains voudraient faire la démonstration de l'inutilité ou de l'inanité des examens terminaux et du bac en particulier.

Espérons seulement que les jeunes ne déchanteront pas trop en abordant les études supérieures ou le marché de l'emploi.

Il est aujourd'hui temps, pour l'immense majorité d'entre nous, de tourner la page pour 2012/2013 et de profiter enfin de vacances bien méritées mais soyez sûrs que le SNALC, y compris en cette période de vacances, ne reste pas inerte que ce soit dans l'analyse des décisions, qui se prennent parfois discrètement, ou directement au service des collègues.

Toute l'équipe qui conçoit cette lettre se joint à moi pour vous souhaiter un bel été avec tout le repos et la détente dont vous avez besoin.

Nous aurons plaisir à vous retrouver à la rentrée avec une lettre remaniée pour une sélection plus facile des informations qui vous concernent directement.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU
*Secrétaire nationale à l'enseignement
professionnel et technologique*

Bac STI2D 2013

Une réussite fabriquée ! ... Et à quel prix !

Mes collègues et moi-même avons été stupéfaits de recevoir de la part d'un Inspecteur Pédagogique Régional de STI, suite à un séminaire national à PARIS, les 16 et 17 mai, un message de consignes et d'information à propos de la correction de l'écrit du bac STI2D expliquant que : la correction sera réalisée à partir d'une " grille papier " spécifique au sujet avec une Harmonisation Assistée par Ordinateur (HAO) réalisée suite à la saisie de toutes les " grilles papier ". L'HAO, à l'aide d'un logiciel automatique à partir d'un curseur (manœuvré par l'IPR), montera les notes par éliminations successives des questions qui ont obtenu la plus mauvaise moyenne. L'application recalculera toutes les moyennes et sortira le barème de correction définitif pour chacun des candidats. Les copies demeureront néanmoins anonymes.

Comment pouvons-nous interpréter cela ? Et quelles en sont les applications et conséquences pratiques ?

1 -On nous présente cela comme une volonté ministérielle affichée,

2 -la 1^{ère} promotion du bac STI2D DOIT être une **REUSSITE** à tout prix ; il en va de la crédibilité de la réforme,

3 -quels que soient les résultats des élèves aux examens, le bac version 2013 devra donc avoir une moyenne honorable, puisque le but de l'Harmonisation des notes Assistée par Ordinateur (HAO) est de " monter les notes ", afin d'obtenir une moyenne acceptable. Nous estimons à 12 minimum cette moyenne acceptable. La volonté politique sera vraisemblablement d'aller encore plus haut.

4 -le diplôme **ne sera plus une épreuve nationale**, puisque **chaque Inspecteur pédagogique régional** pourra supprimer au gré de son " curseur ", les questions qui, au niveau académique local, auront eu la plus faible moyenne.

Nous constatons (cf. exemple ci-dessous) que les moyennes des bons candidats stagnent globalement ou baissent même, au point de se retrouver en bas de classement ! Alors que les moyennes des plus faibles peuvent exploser au point d'atteindre 20/20 ! Autant tout de suite dire aux candidats lors de l'épreuve de ne pas perdre leur temps à répondre aux questions difficiles ! Mieux, leur écrire au tableau la liste des questions à ne pas faire !

Cette évaluation est un déni d'évaluation, elle rentre vraiment dans la continuité des années Mérieux : on ne tient compte que de ce qui est réussi, et le reste n'existe plus. Chacun croit être bon, alors qu'il n'en est rien ! Même si le principe de l'harmonisation " à l'ancienne " était

déjà fortement discutable, (on donne deux ou trois points à tout le monde), elle restait globalement plus équitable, même si elle constituait déjà un leurre à la réussite.



Nous ne pouvons cautionner ce mécanisme inacceptable et profondément générateur d'injustices. Nous le combattons avec énergie.

Un adhérent stupéfait

Simulation à titre d'exemple :

Afin de mieux apprécier les conséquences et injustices que va provoquer ce mécanisme d'HAO, nous vous proposons une étude à travers 10 candidats sur une épreuve à **trois parties indépendantes**, ayant obtenu les résultats fictifs suivants à 10 questions. L'épreuve est en trois parties, la première à 3 questions sur 5 points, la deuxième à 4 questions sur 8 points et la troisième à 3 questions sur 7 points. A partir de là, étudions ce que donne la simulation HAO, et observons les conséquences. Vous comprendrez vite pourquoi nous les jugeons inacceptables.

Considérons une situation banale :

- imaginons d'une manière générale ce qui correspondrait au mieux à la réalité (cas des 7 premiers candidats) : ils auraient bien réussi la première partie, moyennement réussi la seconde et raté la troisième.
- qu'en est-il des bons candidats (cas des trois derniers) qui, à la marge, ont moyennement réussi les première et deuxième parties, mais correctement réussi la troisième, parce qu'ils ont voulu commencer par celle-là et qu'elle présentait pour eux un exercice plus analytique ? Ceci représente bien un modèle de résultats classiques.

En premier, nous observons que la moyenne générale de l'épreuve est de 9,3. Ceci est donc inacceptable pour affirmer que l'épreuve constitue une réussite. Pour cela, il faudrait au moins 12 de moyenne.

L'Harmonisation Assistée par Ordinateur consiste à supprimer de l'épreuve les questions les moins réussies. Nous calculons donc, pour chaque question, sa moyenne puis son pourcentage de réussite. Nous constatons ainsi que ce sont les questions Q3.3, Q2.4, Q3.2 et Q2.3 qui ressortent comme les moins réussies.

L'HAO 1 consiste donc à supprimer la question Q3.3 et à recalculer les moyennes, cette question en moins.

Premier constat de taille : tous les candidats ne bénéficient

cient pas de l'opération de la même façon, le candidat 3 obtient presque deux points de plus sur sa moyenne, alors que les autres n'ont qu'un bonus d'un point, et pire, le bon candidat 10 qui avait 13 de moyenne se retrouve à 11,7 !

Il faut donc continuer. L'HAO2 et l'HAO3 vont donc supprimer les questions Q2.4 et Q3.2 ; cette fois ci, notre moyenne générale de 12 est atteinte, mais à quel prix ! Les bons candidats 9 et 10, qui avaient au départ 4

points de plus que les autres, se retrouvent avec la même moyenne, et l'un fortement dégradé, alors que le candidat 3 qui avait 11 de moyenne se retrouve à 18 ! Même le candidat 8 y perd !

CQFD !

Guy WESTERMANN
Académie de Strasbourg

Questions	Q1.1	Q1.2	Q1.3	Q2.1	Q2.2	Q2.3	Q2.4	Q3.1	Q3.2	Q3.3	Moy. brute	HAO1	HAO2	HAO3	HAO4
Cand./ Bar.	1	1	3	1	2	2	3	1	3	3	-	Q3.3	Q2.4	Q3.2	Q2.3
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	10,6	11,4	12,7	13,3
2	1	1	2	1	1	-	1	1	2	-	10	11,7	12,9	12,7	15,6
3	1	1	3	1	2	1	1	1	-	-	11	12,9	14,3	18,2	20
4	1	-	1	1	1	2	-	-	-	-	6	7,1	8,6	10,9	8,9
5	1	1	2	1	1	-	1	-	-	-	7	8,2	8,6	10,9	13,3
6	1	1	2	-	2	1	-	-	-	-	7	8,2	10	12,7	13,3
7	1	1	1	-	1	-	1	-	-	-	5	5,9	5,7	7,3	8,9
8	1	1	1	1	2	1	2	1	3	2	15	15,3	15,7	14,5	15,6
9	1	-	2	-	1	1	-	1	2	1	9	9,4	11,4	10,9	11,1
10	1	1	1	1	-	1	1	1	3	3	13	11,7	12,9	10,9	11,1
Moy. Q	1	0,8	1,6	0,7	1,2	0,8	0,8	0,6	1,1	0,7	9,3	10,1	11,1	12,2	13,1
% réus. Q	100	80	53,3	70	60	40	26,7	60	36,7	23,3	46,5	50,6	55,7	60,9	65,5

Tous premiers ex-æquo en Sciences de l'Ingénieur

Comme à l'Ecole des Fans, tout le monde a gagné cette année. En conjuguant un sujet d'une insolente facilité à la nouvelle méthode de correction à l'aveugle imposée par l'inspection générale, la moyenne nationale des sciences de l'ingénieur a atteint des sommets en 2013. Plusieurs académies ont dépassé le seuil mythique du seize de moyenne sur l'épreuve écrite de cette discipline du baccalauréat scientifique.

Des consignes de correction pour le moins évasives et une harmonisation rondement menée par un Tonton Mayonnaise numérique ont permis ce record. Comme pour les sciences physiques ou pour la technologie en STi2D, le travail des correcteurs se limitait à reporter, sur un tableau annexé à la copie du candidat, la pertinence des réponses évaluée de 0 à 3 sans qu'aucun d'entre eux ne prenne connaissance du poids réel accordé aux questions. Après coup, quelques collègues ont tout de même réussi à se procurer le fichier Excel en question. Quelle surprise de constater que le barème attribuait la moyenne à un candidat ayant traité correctement les dix premières questions du sujet qui en dénombrait trente. Il va sans dire qu'il n'était pas rédhibitoire non plus de shunter quatre ou cinq questions pour obtenir la note maximale.

J'ai tenté d'évaluer les compétences d'un élève de troisième avec ce sujet d'examen. Le novice a répondu à 18 questions en moins de deux heures, son travail a été gratifié d'un 11/20 par le logiciel... A quoi bon disserter davantage ?

Gaëtan MALÉJACQ - Académie de Rennes

Le Bac Pro est dans les bacs

En ce premier jour des épreuves du bac, sachez qu'en France, on ne rigole pas avec le baccalauréat. 80% d'élèves au niveau du bac ; le bac sésame des études supérieures, le bac monument national, le bac, le bac, le bac...

LES bacs, devrait-on plutôt dire, puisqu'il en existe un nombre tout à fait exceptionnel, qui se répartissent entre bac général, bac technologique et bac professionnel. C'est de ce dernier que je viens vous entretenir, puisque les candidats aux bacs pro passaient ce matin l'épreuve de français. Un petit extrait de *Madame Bovary* ? Un peu ambitieux, ça, non ? Alors un passage de *Camus*, ou de *Colette* ? Que nenni !

Les candidats ont eu à composer sur deux textes : l'un de Laurent Gaudé, écrivain contemporain a priori recommandable ; et l'autre de... Jean-Jacques Goldman !

Mais oui, souvenez-vous, le Top 50, Marc Toesca, salut les p'tits clous, et ce joli duo, Là-bas... eh bien paf ! au bac ! Avec entre autres 4 points pour expliquer pourquoi dans la dernière strophe, les deux voix qui ont dialogué tout au long de la chanson cessent de se répondre. Le tout avant de composer sur le sujet suivant : " Selon vous, peut-on construire son identité en restant dans sa famille, dans son pays, ou est-il nécessaire de partir ? ", en s'appuyant évidemment sur l'immarcescible poésie de Jean-Jacques. Voilà, maintenant vous le savez : après *Lily* de Pierre Perret au Bac Techno 2005 (elle y était accompagnée de Beaumarchais et de Victor Hugo), on aura eu *Là-bas* de Goldman au Bac Pro 2013, accompagnée d'un écrivain contemporain.

Le niveau monte, n'est-il pas, et il monte tellement que 95% des bacheliers professionnels qui entrent à l'université en ressortent sans diplôme. On doit préférer Balavoine, à la fac, je suppose...

Jean-Rémi GIRARD
Secrétaire national à la pédagogie

Points-scores en LV2 : des grilles de conversion pour augmenter les notes !

Voici la grille de conversion des points-score inventés cette année pour l'évaluation de la sous-épreuve d'expression écrite en langue vivante étrangère au baccalauréat (notée sur 10). En effet, ces points-score, attribués selon quatre paramètres : identification et exploitation des contenus ; cohérence et adaptation de la production ; correction grammaticale ; richesse de la langue, avec pour chacun quatre paliers d'évaluation, sont au nombre de 26.

Il est facile d'obtenir la conversion exacte en faisant une simple règle de trois : n sur 26, multiplié par 10. Dans la colonne de droite, que j'ai rajoutée, on trouve le gain en points sur 10, non négligeable, plus encore pour les séries technologiques...

Un adhérent sidéré

Séries STG - LV2			Séries L, ES, S LV2		
Points-score	Note sur 10	Gain maxi.	Points-score	Note sur 10	Gain maxi
21 à 26	10	1,93	25 à 26	10	0,39
17 à 20	9	2,47	22 à 24	9	0,54
15 à 16	8	2,24	19 à 21	8	0,7
13 à 14	7	2	16 à 18	7	0,85
11 à 12	6	1,77	14 à 15	6	0,62
9 à 10	5	1,54	11 à 13	5	0,77
7 à 8	4	1,31	8 à 10	4	0,93
5 à 6	3	1,08	6 à 7	3	0,7
3 à 4	2	0,85	3 à 5	2	0,85
1 à 2	1	0,62	1 à 2	1	0,62
0 à 0,5	0	0	0 à 0,5	0	0
Moy. gain		1,43	Moy. gain		0,63

A partir de 1 point-score, en cas de demi-point dans le total, arrondir au point-score supérieur." Ben voyons !"

En direct des CPC

Compte rendu des sous-commissions de la réunion de la CPC n°3 du 25 juin 2013 Les BTS et la filière aéronautique

1/ Présentation du BTS Systèmes numériques modifié, pour avis

M. Azan, IA-IPR sciences physiques et M. Cimelli, IA-IPR STI prennent la parole pour présenter l'évolution du programme des Sciences Physiques de ce BTS qui doit être ouvert à la rentrée 2014. Le référentiel des activités professionnelles a été modifié, on ne parle plus du déclin de l'industrie française et de la nécessaire redéfinition du métier de l'électronicien autour de la notion de service. Il est mis en avant dans cette nouvelle mouture plusieurs leaderships européens imposant la fusion des connaissances acquises dans deux BTS distincts, le BTS SE et le BTS IRIS.

Nous avons déjà fait remarquer lors des précédentes CPC que le niveau exigé en sciences physiques était en décalage avec le public pressenti pour ce BTS à deux options. Initialement présenté comme un enseignement commun sur les deux années, le programme devient un programme spécifiquement aménagé pour chacune des deux options. Les deux tableaux ci-dessous montrent les transferts effectués entre les sciences physiques et l'enseignement de spécialité.



Horaires de l'option Électronique et communication				
Discipline	HORAIRE DE 1 ^{ère} ANNÉE		HORAIRE DE 2 ^{ème} ANNÉE	
	Semaine	Année	Semaine	Année
Sciences Physiques	6 (-1)	180 (-30)	7	210
Électronique et communication	15 (+2)	450	14	420

Horaires de l'option Informatique et réseaux				
Discipline	HORAIRE DE 1 ^{ère} ANNÉE		HORAIRE DE 2 ^{ème} ANNÉE	
	Semaine	Année	Semaine	Année
Sciences Physiques	6 (-1)	180 (-30)	4	120 (-90)
Informatique et réseaux	15	450 (+60)	17	510 (+90)

2/ Présentation du projet du référentiel d'activités professionnelles du BTS Génie optique

M. Morel, IA-IPR, nous présente le projet de rénovation du BTS Génie optique et photonique dont le référentiel a une quinzaine d'années. Il concerne neuf établissements et 200 diplômés par an. On distingue actuellement deux formations distinctes, le BTS Génie Optique option optique instrumentale et le BTS Génie Optique option photonique. Le projet de ce nouveau référentiel est de fusionner les deux options en privilégiant tout de même l'approche de la photonique, la spécialité majoritairement représentée sur le marché de l'emploi actuel. Seulement deux établissements dispensent l'option optique, compte-tenu de leur difficulté de recrutement, ils seront donc favorables à élargir leur public avec ce projet de fusion.

Le référentiel sera sans doute proposé à la CPC plénière en fin d'année 2013 pour une mise en application à la rentrée 2014.

3/ Présentation du projet du référentiel d'activités professionnelles du BTS Maintenance

M. Mohamed Bazig, IGEN, et M. Petrella, IA-IPR, nous ont présenté en sous-commission le référentiel des activités professionnelles du BTS MI. Dans le cadre de la rénovation du BTS FFE, il convient de se positionner aussi sur la maintenance des systèmes de production énergétique et tout parti-

culièrement des équipements éoliens. Cette nouvelle option est demandée par les professionnels, elle permettrait entre autre d'éviter la création de diplômes spécifiques pour répondre aux besoins de techniciens dans ce domaine à très court terme.

4/ Point d'information sur la rénovation du BTS Fluides Energies Environnements

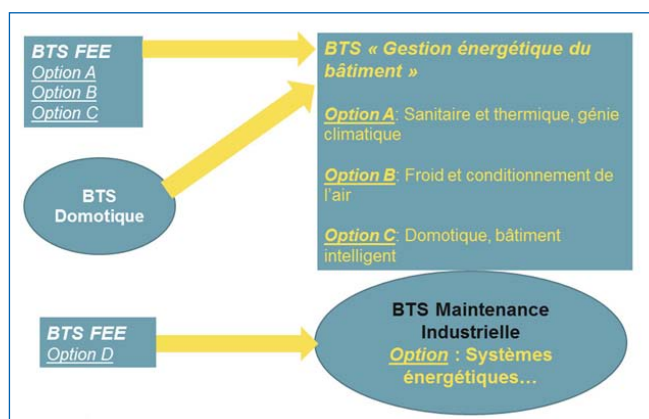
M. Collignon, IGEN, nous présente l'évolution attendue de ce BTS. Un groupe de travail est en train de se constituer. La perspective de retrouver trois options se dessine au regard des attentes du monde professionnel.

- Option A: Sanitaire et thermique, génie climatique
- Option B: Froid et conditionnement de l'air
- Option C: Domotique, bâtiment intelligent

Cette évolution aura un impact sur le BTS domotique pour lequel des compétences seront reprises dans la troisième option et aurait une culture plus approfondie sur l'intégration des équipements dans l'habitat. Selon M. Collignon, les professionnels (équipementiers du bâtiment et industriels) prétendent clairement que le domoticien est censé gérer aussi bien le problème des fluides que la commande des systèmes.

Le Référentiel des Activités Professionnelles (RAP) est en cours de rédaction. La mise en œuvre de ce nouveau BTS est prévue en 2014.

Le synoptique suivant nous a été présenté en séance. On y retrouve les transferts de compétences envisagés entre les BTS FEE, domotique et MI.



5/ M. Collignon présente le projet de rénovation du baccalauréat professionnel Systèmes Electroniques Numériques (SEN) et du bac pro électrotechnique énergie équipements communicants

Cette rénovation se justifie sachant que ces deux diplômes ont été rédigés il y a presque 10 ans et sur lesquels ont été greffés des textes relatifs au Grenelle de l'environnement et une adaptation aux fibres optiques. Ces deux bacs étaient hérités de l'industrie et du bâtiment alors que le SEN avait une dominante grand public.

Le constat fait avec les professionnels montre que l'écart de connaissance entre les spécialistes du courant faible et du courant fort est trop important. Une fusion est nécessaire entre ces savoirs tout en maintenant l'attractivité constatée dans cette filière. On s'interroge sur le nombre de bacs à prévoir. Cette réflexion est à définir par une organisation sur 2 groupes de travail distincts.

M. Pinkus, UIMM, approuve le projet de rénovation de ces deux diplômes importants. Selon lui, il est plus que nécessaire d'adapter les connaissances aux nouvelles technologies et d'intégrer l'aspect énergétique dans les nouveaux programmes.

6/ Sous-commission aviation du 14 juin. Présentation du projet d'arrêté portant création du CAP aéronautique

Avant de présenter le référentiel du CAP, M. Diverchy, IGEN, reprend les filières actuelles permettant à chacun de bien analyser les modifications opérées depuis deux années dans cette filière.

Pour rappel, la filière actuelle se compose de 3 CAP :

- Maintenance sur Systèmes d'Aéronefs (MSA),
- Mécanicien Cellules d'Aéronefs (MCA),
- Electricien Systèmes d'Aéronefs (ESA).

A la CPC de janvier nous avons validé la transformation des 3 anciens bacs pro par un seul à trois options et la création d'un nouveau diplôme.

- Baccalauréat professionnel aéronautique :
 - option mécanicien systèmes cellule – MSC (champ avionique) – adossé aux CAP MSA et CAP MCA,

- option mécaniciens systèmes avionique – MSA (champs systèmes et un peu avionique) – adossé au CAP ESA,
- option technicien aérostructure (champ de la structure).

- Baccalauréat professionnel option aviation générale.

Ces diplômes peuvent être complétés par des mentions complémentaires adossées aux baccalauréats professionnels :

- aéronautique option avionique,
- aéronautique option avions à moteurs à turbines,
- aéronautique option avions à pistons,
- aéronautique option hélicoptère à moteurs à turbines,
- aéronautique option hélicoptère à moteurs à piston.

Au niveau III, le BTS Aéronautique est positionné sur les métiers de l'ingénierie, de l'assemblage et de la maintenance des aéronefs.

Nous procédons à l'abrogation des CAP des trois spécialités et à la création d'un nouveau CAP à trois options. Ce nouveau diplôme est parfaitement bien inclus dans les options du bac professionnel. A ce sujet nous évoquons les modalités d'attributions des diplômes intermédiaires en juxtaposant les unités professionnelles du CAP et du BAC. Par ailleurs ceux-ci seront validables dès 2014 par les lycéens de baccalauréat professionnel même si la mise en œuvre du nouveau CAP n'est prévue qu'à la rentrée 2014.

7/ Questions diverses évoquées à la commission plénière du 25 juin 2013

- M. Diverchy procède à un point d'information sur la logique, la méthode et le calendrier de rénovation des mentions complémentaires de la filière aéronautique.

Les mentions post-bac devront être réécrites pour la fin l'année 2014. Leur mise en œuvre est prévue 2016.

- Point d'information sur le projet de rénovation du BTS Maintenance Industrielle par M. Collignon.

A la demande des professionnels, et en particulier de au regard du développement de l'éolien offshore, il s'agit de rénover cette formation en proposant un nouveau BTS à 3 options :

- maintenance des équipements de production (correspondant au MI actuel),
- maintenance des équipements énergétiques (ancienne option D du BTS FEE),
- maintenance des équipements éoliens avec une conduite de système (option pour laquelle un grand travail d'habilitation des diplômés est à prévoir).

Le diplôme sera sans doute rebaptisé à cette occasion.

- Point d'information sur le projet de rénovation du BTS Construction Navale par M. Collignon.

Deux établissements situés à Lorient et à St-Nazaire proposent cette formation de techniciens supérieurs dont les principaux débouchés sont les chantiers de construction ou réparation navale. Nous procéderons à une révision du référentiel et éventuellement à la création d'un bac professionnel. Une ouverture au nautisme sera également à l'étude dans cette filière.

- Point d'information sur la création d'un BTS Pilote des procédés (CPC Chimie) par M. Collignon.

Cette action est à conduire conjointement avec la CPC 6 qui intègre les diplômes liés à la chimie.

Un nombre important de BTS nécessite des précisions sur leur finalité. Il n'y a pas de projet spécifique de fusion mais la création d'un BTS " conduite de process " devrait remplacer quelques diplômes avec des effectifs très faibles comme celui du " BTS papier carton " par exemple.

- Analyse de l'offre de certification des BTS de la mécanique et perspective d'évolution. (M. Rage, suppléant de M. Taraud).

On s'interroge sur les raisons de la désaffectation de certains BTS comme ceux du BTS plasturgie et ERO dont les effec-

tifs globaux ont chuté de plus de 40% ces trois dernières années. Il est proposé la création d'un groupe de pilotage sur la rénovation des BTS liés aux métiers de la mécanique pour répondre à la problématique de désaffectation de certains BTS.

- Demande de changement de niveau de la mention complémentaire Soudage (MC V) (Dgesco).

Le syndicat de la chaudronnerie demande une élévation de la MC au niveau IV.

La prochaine plénière est programmée le lundi 16 décembre.

Gaëtan MALÉJACQ
Académie de Rennes

Compte rendu de la réunion de la CPC n°5 du 3 juillet 2013 **Bac Pro patrimoine bâti, BMA gravure sur pierre**

1/ Présentation pour avis du projet d'arrêté portant création de la spécialité " Interventions sur le patrimoine bâti " du baccalauréat professionnel

Baccalauréat Professionnel à trois options :

option A : maçonnerie, option B : charpente, option C : couverture.

Ce n'est pas un nouveau diplôme, c'est une identification claire de trois options sur le diplôme actuel, ceci afin d'identifier au mieux les compétences et de faciliter les inscriptions pour les élèves.

Au cours de la présentation des compétences, une discussion s'engage sur le passage de l'épreuve de diagnostic en CCF. On maintient le choix déjà entériné d'une épreuve en ponctuelle écrite. Didier Esselin, IEN-MEN propose de faire un séminaire national pour recadrer l'organisation des épreuves : parties chantier-diagnostic et épreuve ponctuelle. On compte aujourd'hui trois sections, dont l'une risque de fermer l'an prochain. Mais trois ouvertures prévues, le vivier existe, autant pour les élèves que pour les entreprises. Il faut veiller à équilibrer la carte des formations dans les régions, entre niveau 4 et 5 soient réalisés.

2/ Présentation pour avis du projet d'arrêté portant création du Brevet des Métiers d'Art " Gravure sur Pierre "

Présenté par Didier Esselin, IEN-MEN.

Il s'agit d'une remise en forme de diplômes existants en regroupant les activités et réalisant une élévation du niveau des compétences (référentiel d'origine datant de 1956). Une fonction principale : production, déclinée en 6 activités (1. élaboration du projet, 2. préparation organisation, 3. réalisation et mise en oeuvre, 4. contrôle/réception, 5. gestion, 6. communication), et 18 tâches.

Le RAP et le RC sont présentés ainsi que le référentiel du diplôme.

Mise en application pour la rentrée 2014, à la sortie des CAP, pour qu'ils puissent l'intégrer. Et une première certifi-

cation en 2016. Il y aura donc abrogation des deux certifications précédentes en 2015.

Pas d'opposition à la mise en oeuvre, approbation unanime.

3/ Présentation du projet de Référentiel d'Activités Professionnelles (RAP) des BP (Brevets professionnels) suivants

Ces BP doivent s'asseoir sur des CAP avec des compétences professionnelles bien acquises.

a. Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse : (COBAVMS)

Présenté par Mme Sophia Czernic.

Pour ce BP, c'est une rénovation, 6 activités au lieu de 3. Les 26 tâches sont validées par le GT et présentés. Le RC des compétences est aussi montré, elles sont condensées de 50 à 21. Lors de la prochaine CPC, il y aura une nouvelle proposition d'appellation de ce diplôme, les syndicats des constructeurs d'ouvertures, proposent : menuiserie aluminium – verre, nous exprimons nos réserves par rapport à cette appellation qui est très réductrice devant l'ensemble des ouvrages possibles que regroupe ce diplôme.

b. Serrurerie – Métallerie. Présenté par Patrick Aveline.

Présente de nouvelles améliorations, arrivée du travail sur commande numérique, 5 activités pour le RAP : communication, Etude, réalisation, ... Le RC est aussi présenté, la rédaction est commencée, pour une présentation à l'hiver.

c. Monteur, dépanneur en froid et climatisation (IDFCA) installateur et dépanneur. Présenté par Olivier Lanez.

Cela comprend aussi le froid embarqué, ferroviaire... mais principalement le froid industriel.

Le RAP comprend 2 fonctions, 6 activités : communication, préparation et organisation de l'installation, Installation, Mise en service, dépannage et entretien. Et donc 26 compétences. Une discussion porte sur la fonction de conseil de ces BP,

mais cela se rapproche des capacités du BTS, ne sera donc pas inclus dans ce référentiel. Le CAP sera aussi du coup revu dans la foulée, les compétences établies.

d. Monteur en installations de génie climatique (MIGC) et Equipements sanitaires (ES).

Présenté par Mr Raymond Rocher.

Il ne s'agit pas là de climatisation, mais de systèmes de chauffage.

Le GT s'est aperçu, que les activités de ces deux BP sont très proches, voire identiques, il est donc décidé de les regrouper (MIGCS), une fonction, six activités : préparation, réalisation – mise en œuvre, mise en service, contrôle – optimisation, maintenance corrective, communication.

4/ Point d'étape sur la rénovation du BTS F2E (Fluides, Energies, Environnement)

Présenté par Jean-Pierre Collignon IA.

L'option D de FEE correspond au BTS MI (Maintenance Industrielles). Le BTS domotique vient aussi interférer au niveau des options A et B du FEE.

Le RAP est en cours de définition, avec les tâches professionnelles prévues. Le groupe de travail en est à l'élaboration des savoirs. Il est prévu des enseignements communs pour présenter des formations " vivantes et ouvertes ".

Chaque rénovation de BTS inclut maintenant aussi la rénovation du programme de Maths et physique en lien avec les compétences techniques.

La CPC prend acte de cet avancement des travaux.

5/ Point d'information sur le démarrage des travaux du BCP AMA option " Art de la pierre " et du BP " Métiers de la pierre "

Présenté par M. Hubert.

Le groupe de travail rencontre pour le moment des problèmes de représentativité des professionnels. Les RAP sont en cours d'élaboration.

Grandes lignes : conduite de projet, et pilotage d'installation.

Le positionnement de ces diplômés est en cours pour bien cibler l'employabilité. Prévu pour la rentrée septembre 2015.

6/ Questions diverses

- Devenir du BP Elec ? M. Collignon indique que le Bac Pro Elec et Sin sont en cours de réflexion. Dans ce cadre le BP sera inclus dans ce dossier d'opportunité.

- Chantiers extérieurs en milieu professionnel ? Qu'en est-il ? Ce ne sont pas les chantiers extérieurs qui sont interdits, mais la conduite des élèves par les professeurs sur les chantiers.

- Epreuves orale de contrôle du rattrapage, on déplore qu'elle ne porte plus sur le professionnel.

- Revoir l'appellation du TB2E ?

Madame Trocmé précise qu'il y aura à l'automne une réflexion avec les organisations syndicales sur les périodes de formations des diplômés professionnels. Le SNALC-FGAF précise que les élèves sont en entreprise non pour produire, mais pour apprendre (PFMP).

Prochaine réunion de la CPC 05, le 19 décembre 2013 9h.

Guy WESTERMANN

Compte rendu de la réunion de la CPC n°8 du 9 juillet 2013 CAP sellier harnacheur, BTS textile

1/ CAP sellier harnacheur

Après un rappel sur le RAP, on examine le référentiel de certification.

Epreuves pratiques professionnelles : CCF pour les deux en établissement, agréé à la fois en centre de formation et en entreprise. Il y a nécessairement couture à la main et à la machine.

Epreuves enseignement général : comme dans tous les autres CAP.

Epreuve facultative LV.

Questions :

- durée de l'épreuve de CCF : *pas de durée réglementaire !*
- date de la première session ? 2016
- quid des effets des produits sur le cheval ? *On explique qu'il n'y a pas de contact direct car présence d'un tapis de selle.*

2/ Point d'information sur la rénovation du BTS productique textile

Présenté par M. Flavier IA-IPR de l'académie de Lyon.

BTS à deux options :

- ennoblissement

- structures textiles : mécanique, tissus techniques

Question sur le choix : ennoblissement généralement pour les STL avec connaissances en chimie.

On cherche à écrire les textes de façon à permettre une forte adaptation au contexte local.

Le référentiel d'activités professionnelles est terminé et le référentiel de certification est en cours.

Le métier est vraiment l'industrialisation, l'adaptation rapide des procédés avec une mission importante d'interface et de chef d'équipe. Une très forte culture textile, avec des compétences de mise au point est attendue.

Les savoirs généraux sont communs à tous les BTS industriels. Pour les savoirs professionnels, des distinctions en fonction des options avec des parties communes aux deux options. On vise des stages longs pour permettre la spécialisation. Des questions se posent encore sur le niveau de connaissance dans certains domaines, par exemple habilitation électrique ou non.

On vise une mise en place pour la rentrée 2014. Le nom n'est pas encore défini mais on en connaît l'extrême importance pour l'attractivité.

3/ Programme de travail

Présenté par Madame Trocmé.

Les deux diplômes ci-dessus.

Les compagnons du devoir demandent un travail sur le CAP sellier garnisseur. Ils demandent aussi une option sellerie dans le bac pro.

On s'interroge sur la mention complémentaire retouche-vente.

On attend des réponses des entreprises en maroquinerie. Vieille demande impossible : lien avec le DSAA concepteur-créateur ? Il a été rénové récemment. Madame Trocmé propose une intervention de Madame Flamant.

Et on demande un état des lieux de ce secteur (élèves et enseignants ; formation initiale et GRETA). La réponse est double : l'administration centrale n'a aucune influence sur la carte des formations. Mais on peut faire une photographie incomplète à cause des diplômés transversaux.

La présidente de l'UNACAC (artisanat) déplore le bac en trois ans qui fait fuir les jeunes, car ils ont trop peu de connaissances : ils n'apprennent pas à faire un vêtement. Tailleur dame est devenu un métier rare et ne s'enseigne que chez les artisans. Elle demande une MC à défaut d'un ancien CAP. Dissonance entre les concours et les contenus des diplômes.

Réponse :

Les BP sont plus adaptés à l'artisanat. Le sujet sera examiné en janvier.

4/ Présentation de l'enquête génération 2010 (sortants de 2007) du CEREQ sur les diplômés du secteur de l'habillement et du textile y compris niveau I par Emmanuel Sultzer.*

Difficultés techniques liées à la taille du flux. On doit donc prendre tout le monde.

Avant le bac pro 3, le BEP représentait la moitié de la filière. Place faible de l'apprentissage (16% ; cf. BREF n°303).

2/3 en emploi après trois ans, mais un peu moins bien que l'ensemble, et l'accès à l'emploi durable est plus faible aussi. Fort taux de l'interim pour les garçons et des contrats aidés pour les filles. Plus d'indépendants en relation avec le caractère artisanal du secteur et un fort emploi industriel.

Filière très féminisée et très fort taux de sortie sans diplôme. D'où un taux de chômage très élevé.

La comparaison avec les sortants de 2013 sera riche.

Prochaine réunion le 16 janvier au matin.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Compte rendu de la réunion de la CPC n°12 du 8 juillet 2013 Bac Pro communication industries graphiques

La réunion est animée par Monsieur Navez qui représente les entreprises d'industrie graphique (UNIC). Elle a pour sujet central le référentiel d'activités professionnelles du **bac pro communication option " réalisation imprimée " et option " réalisation plurimedia "**.

M. Desprez (IA-IPR dans l'académie de Lille) assure la présentation. Il précise qu'il semble y avoir accord sur le nom des options. Ce bac pro se situe en complément du bac pro routage en cours de rénovation.

Le contexte :

- 6 000 entreprises, soit près de 100 000 emplois,
- fortes évolutions techniques avec le numérique à tous les stades, avec de plus en plus de services.

Le cœur de compétences reste la préparation et la réalisation techniques.

Rédaction du RAP a été faite pour s'adresser au grand public (orientation).

Le représentant de la sérigraphie souhaite être associé au groupe de travail pour la suite des travaux. Certains s'interrogent sur la nécessité de distinguer deux options. Beaucoup de scepticisme sur le terme " communication " qui induit en erreur. D'aucuns considèrent que ce nouveau bac pro constitue un mini BTS, alors que les élèves de bac pro 3 ans sont très faibles, et ils soulignent que nombre

d'enseignants n'ont pas encore été formés aux nouvelles techniques. Enfin on s'interroge sur la date du choix de l'option et on déplore une polyvalence excessive (saupoudrage).

On débat longuement sur l'insertion des futurs diplômés : la priorité demeure l'accès au marché du travail, mais on convient que ces jeunes exerceront d'abord dans des fonctions d'exécution avant de progresser : les professionnels s'accordent sur la baisse du niveau des jeunes en bac pro 3 ans. On insiste néanmoins sur le fait que l'insertion dans ce métier existe réellement au niveau bac. On rappelle aussi qu'un RAP ne constitue pas une fiche de poste. Longue discussion sur la nécessité de former davantage à la création.

Ce nouveau bac pro est présenté comme un produit d'appel qui permettra à la fois l'insertion et surtout l'accès en BTS ou en CQP (Certificat de Qualification Professionnelle).

Il s'avère que des clarifications sont nécessaires.

La réunion se termine sur un bref échange à propos des travaux en cours sur les BTS. On convient de se revoir le 5 décembre au matin pour traiter du règlement d'examen du bac pro et peut-être du RAP des BTS.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Compte rendu de la réunion de la CPC n°13 du 23 mai 2013 **Filière orfèvrerie, horlogerie, bijouterie, joaillerie** **et BMA ferronnerie d'art**

Après le choix du représentant du collège des salariés qui n'avait pu avoir lieu en janvier, la réunion commence sous la présidence du collège employeur.

1/ Point d'information fait par Mme Flamand, Inspectrice générale

Il existe un problème concernant les diplômes des métiers d'art à cause du cursus européen LMD, alors que nos formations sont de haut niveau puisque nos diplômés se voient offrir des emplois à l'étranger. En effet, les diplômés de l'Education nationale pour cette filière se préparent en deux ans (8 900 candidats concernés par an) et ceux du ministère de la culture et de la communication en trois ans (3 500 candidats). Les diplômés de l'Education nationale se trouvent confrontés à des difficultés pour les poursuites d'études. Un travail commun se fait entre les deux ministères pour aboutir à une plus grande équité et faire disparaître la pénalisation actuelle subie par les titulaires de BTS et de DMA.

Par ailleurs, on note les difficultés sérieuses rencontrées par les titulaires de baccalauréat professionnel malgré une année de mise à niveau : un travail est en cours avec le ministère de l'enseignement supérieur et celui de la culture.

Un représentant du collège des salariés demande quelle est l'incidence du choix du diplôme sur l'insertion professionnelle : Mme Flamand précise que les employeurs recherchent des diplômés de niveau 1.

2/ Point sur le Brevet des Métiers Art en orfèvrerie (BMA) par M. Perrier et Mme Lemasson, IEN

Le flux est très faible avec seulement deux établissements en France.

Les nouveautés proposées consistent à créer deux savoirs associés comme sur tous les BMA (SA et SB) : il s'agit de préserver la culture des métiers et de s'intégrer dans les enjeux contemporains du design par rapport aux techniques traditionnelles et aux nouvelles technologies.

4 épreuves

- E1 : épreuve professionnelle sur un dossier ressource avec réalisation de tout ou partie d'une pièce avec une épreuve par an (CCF si agréé).

Il s'agit d'un dossier de synthèse qui doit être le plus synthétique possible ; en fin de formation, le jeune choisit le sujet qu'il achève. Ce dossier inclut la gestion.

- E2 : dossier constitué mais qui démontre seulement la faisabilité technique, sans réalisation obligatoire, et qui comporte 15 à 25 pages au maximum, centré sur les justifications techniques, avec un oral ponctuel.

Ce choix s'explique par le fait que certains candidats produisent des dossiers de 100 pages et des pièces, qui re-

lèvent du chef d'oeuvre, réalisées avec une aide extérieure au détriment de l'équité entre les candidats.

- E3 : épreuve ponctuelle écrite culture artistique
- E4 : production graphique

Les PFMP

Elles comptent au total 14 semaines avec adaptation pour les apprentis en positionnement, et sans ventilation obligatoire pour s'adapter aux différents bassins d'orfèvrerie.

Question : quels jeunes en apprentissage ? Il s'agit de prendre en compte la diversité des spécialités, d'autant qu'on sait qu'il faut 15 ans pour devenir orfèvre. La CGT informe que les grandes marques aident les formations en les finançant et souligne le problème des secrets de fabrication.

On s'accorde sur le fait que la création de ce BMA est le reflet de l'implication des professionnels et des enseignants : vraie volonté de faire naître un nouveau diplôme.

M. Duprat (Christofle) précise même qu'il est mandaté pour remercier l'EN sur ce travail, mais insiste sur le fait que le travail n'est pas fini car il faut maintenant un CAP.

L'entrée en formation pour ce BMA est prévue en septembre 2014.

3/ Filière horlogerie / bijouterie / joaillerie

Dans cette filière, on a commencé par revoir les CAP viviers qui conviennent bien. Le total des flux des 5 CAP a atteint 877 candidats en 2012, dont les trois quarts en bijouterie-joaillerie (dont 87 CAP joaillerie en formation continue). Les autres ont moins de 10 candidats par an, et l'horlogerie comptait 215 candidats en 2012 (formations initiale et continue réunies). Madame Trocmé propose un seul CAP avec des options. M. Duprat précise que 80% de la main d'oeuvre n'a pas de formation initiale.

Les métiers d'art ont connu des difficultés mais demeurent une spécialité française avec le très haut de gamme. On souligne le grand nombre de création d'entreprises, et donc le besoin d'une formation en économie et gestion. On note aussi le siphonage de nos diplômés par la Suisse pour l'horlogerie.

On décide l'abrogation du BMA gravure qui n'a jamais eu de candidat en 20 ans. Il est précisé que ce sont les organisations professionnelles qui ont besoin de demander la création d'un diplôme.

4/ Mise en conformité des arrêtés de BMA : suite rénovation métiers d'art

Adaptation des épreuves professionnelles des BMA à la rentrée 2013.

Annexe commune pour les durées de PFMP.

On passe de la notion de domaine à celle de spécialité.

Il y a eu des modifications de coefficient pour aligner tous les BMA à 8 pour les épreuves professionnelles, et ajustement des durées d'épreuves (ex : culture artistique à 2h partout vs 4 à 5h).

Question d'un horloger : le dossier d'éco-gestion est basé sur les PFMP alors que les entreprises ne donnent pas nécessairement leurs comptes.

Réponse : les données de l'entreprise ne sont pas indispensables en détail. On veut que le candidat observe le secteur et la majorité des points porte sur des questions de cours.

Pour la commission d'interrogation, on prévoit un professionnel, mais il est possible de s'en dispenser.

L'évaluation technique du produit se fait seulement en E1.

E2 se concentre sur la méthodologie au lieu du chef d'œuvre. L'horloger trouve que le coefficient du domaine professionnel est trop faible. Mme Trocmé répond qu'on pourra ajuster lors de la rénovation prochaine et propose une adaptation pour le CSE de fin juin pour l'horlogerie.

Question sur l'esprit épreuve E1 : c'est une épreuve professionnelle qui inclut l'éco-gestion et chaque compétence ne peut être évaluée qu'une fois. Dans les métiers du verre, il y a production d'échantillons. On souligne les problèmes de coûts " matière d'œuvre " et donc, les problèmes d'équité.

On verra en 2015 ce qui s'est passé et il faudra faire un point sur les pratiques et les ajustements nécessaires.

Vote : unanimité pour, moins une abstention.

5/ BMA ferronnerie d'art

Le CAP niveau 5 est insuffisant en compétences car le marché va vers le haut de gamme en France et à l'étranger : il faut aller de l'étude à la pose.

Exemple : pour un escalier

Le CAP se limite aux éléments droits mais ne traite pas les éléments cintrés. Le titulaire du BMA participe à l'étude, même s'il ne fait pas la réalisation ; c'est un expert qui prépare, fabrique, pose et dépose.

Une remarque sur la sécurité (p 11) : il faut élargir au-delà du document unique : le plan de prévention inclut le donneur d'ordre.

Une autre sur la santé au travail : il faut élargir car l'institution est interpellée en cas de gros problème ; le SNALC suggère d'élargir à tous les BMA.

Le représentant du centre de formation des architectes d'intérieur (CFAI) pose la question du nom : métallier d'art ?

Objectif : finir fin 2013

6/ Présentation par le CEREQ des résultats de son étude sur le rôle des professionnels dans les créations de diplômes

Il s'agissait d'une commande faite par la DEGESCO ; elle a porté sur trois diplômes.

On observe que les missions CPC sont plus réduites qu'avant. Depuis 1972, les CPC sont aussi compétentes en matière de pédagogie et de moyens. Cela aurait dû entraîner une augmentation du poids des professionnels, mais on constate que non.

Dossiers d'opportunité

Inexistants dans les cas étudiés, car seulement rénovation de diplômes existants. Le CEREQ recommande néanmoins de les rendre obligatoires.

Groupes de travail

Flou complet sur la représentativité des participants dans la constitution de ces groupes ; plutôt le fruit du réseau de relations du chef de projet. Même si le guide des CPC préconise d'éviter une surreprésentation du personnel des centres de formation, on observe qu'elle existe. Par ailleurs, le monde professionnel est diversement représenté : branches, cadres dirigeants, formateurs venant du métier, etc. On note une sous-représentation nette des syndicats salariés et des titulaires d'emploi. Le CEREQ recommande d'associer des titulaires d'emploi pour lister les activités.

On observe en outre que les grandes entreprises sont plus représentées que les petites, alors que les situations varient entre elles. Le CEREQ suggère d'élargir à des métiers connexes et s'interroge sur la présence de membres de la CPC qui seront juges et parties.

Elaboration du référentiel

Peu d'appui sur le guide mais méthode propre à chaque groupe dans un souci d'efficacité.

Chronologie observée : le Référentiel des Activités Professionnelles (RAP) se fait surtout avec des professionnels, puis les professeurs jouent un rôle croissant jusqu'au référentiel de compétences, alors que la logique éducative est prégnante dès le départ car on réfléchit dès le début en terme d'évaluation.

On arrive à un compromis sur un emploi moyen.

Il y a consensus pour affirmer qu'il ne faudrait pas de désengagement des professionnels. Mais un représentant d'un syndicat de salariés souligne qu'il s'agit d'un vœu pieux en raison de problèmes de disponibilité ; il explique que la CPNE du spectacle vivant du ministère de la culture a travaillé différemment : les gens sont allés sur site pendant un an.

Le CEREQ recommande une réunion de clôture d'autant plus indispensable que les professionnels sont dans les jurys.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

En direct des CPC (suite)

Compte rendu de la réunion de la CPC n°19 du 3 juin 2013 **BTS métiers de la coiffure**

Mise en place de la CPC qui se réunit pour la première fois dans la nouvelle configuration. Election du président et du vice-président.

Rappel des règles de fonctionnement et en particulier du fait qu'il est souhaitable que les titulaires de la CPC ne fassent pas partie du groupe de travail : scepticisme des organisations syndicales pour les salariés et employeurs.

M. Ruiz est désigné par le collège employeur et M. Belenotti pour les salariés. M. Ruiz préside pour la première période.

1/ BTS métiers de la coiffure (intitulé provisoire)

Les travaux ont commencé en 2012, après un accord de la CPC en 2009. Le Référentiel d'Activités Professionnelles (RAP) est terminé ; le référentiel de formation est en cours et le règlement d'examen n'a pas commencé.

9 emplois différents ont été identifiés à la fois pour l'artisanat et pour les entreprises.

On constate qu'un niveau scientifique technique élevé est nécessaire, ainsi qu'une langue vivante étrangère.

Trois axes :

- expertise et conseil,
- gestion management,
- définition et mise en oeuvre de la stratégie commerciale.

Réactions critiques

On souligne le fait que n'importe quel titulaire d'un bac quelconque pourra entrer en BTS, d'où la nécessité d'une formation minimum en coiffure. On évoque la priorité donnée aux titulaires de bacs professionnels.

On précise que ce BTS n'est pas un diplôme d'excellence, contrairement au brevet de maîtrise par exemple. Remarque à laquelle le président répond qu'on donne à ces jeunes des compétences scientifiques et d'encadrement.

On note par ailleurs que les grandes entreprises et les laboratoires n'embaucheront pas les titulaires de ce BTS, car ils n'ont recours qu'à des biologistes et des chimistes. On remarque que les portes sont fermées aux CAP et aux BP, sauf que les bacs généraux qui vont en CAP en un an et BP en 2 ans pourront y parvenir facilement. Enfin, on souligne la question de l'employabilité car la moyenne des salons est de 3 à 4 personnes.

On indique que la grille de salaire sera celle du BM3.

On s'interroge enfin sur la possibilité d'installation sans le brevet professionnel. Comme par le passé, on sent de fortes tensions entre les employeurs.

On prévoit la fin du RAP en fin d'année civile.

2/ Questions diverses

Question sur les MC : elles étaient urgentes et on n'en a plus de nouvelles.

Madame Malicot indique que le projet a été soumis au Cabinet, qui a demandé une étude approfondie sur l'ensemble des certifications existantes, d'où suspension du travail en cours et *statu quo*.

Prochaine réunion le jeudi 9 janvier à 14h.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

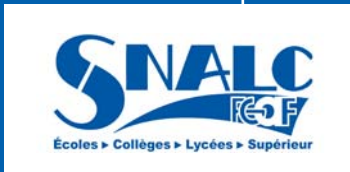
**Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA****

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique. Modalités de formation : modification. BO n°27.
- Brevet de technicien supérieur. Objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel des capacités du domaine des mathématiques. BO n°27.
- Cycle terminal des séries STMG et ST2S de la voie technologique. Programme d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour les départements et régions d'outre-mer (Drom). BO n°27.
- Cycle terminal des séries STMG et ST2S de la voie technologique. Programmes d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique pour les collectivités d'outre-mer (Com). BO n°27.
- Baccalauréat technologique. Définition des épreuves applicables à compter de la session 2014. BO n°26.
 - Epreuves économie-droit dans la série STMG de l'examen.
 - Epreuve de management des organisations dans la série STMG.
 - Epreuve de spécialité dans la série STMG.
 - Epreuves de sciences et techniques sanitaires et sociales dans la série ST2S.
 - Epreuve de biologie et physiopathologie humaines dans la série ST2S.
 - Epreuve de projet technologique dans la série ST2S.
- Brevet d'études professionnelles « Accompagnement, soins et services à la personne » création et modalités de délivrance. BO n°26.
- CAP, BEP et mentions complémentaires. Prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement dans certaines spécialités relevant de la commission professionnelle consultative du bâtiment, travaux publics, matériaux de construction. BO n°26.
- Certificat d'aptitude professionnelle « Petite enfance » définition et conditions de délivrance. BO n°26.
- Mention complémentaire « Aide à domicile » définition et conditions de délivrance. BO n°26.
- Enseignement agricole. Organisation des enseignements dans les classes de troisième. BO n°24.
- Baccalauréat professionnel « Aéronautique » : création et modalités de délivrance. BO n°23.
- Baccalauréat professionnel « Aviation générale » : création et modalités de délivrance. BO n°23.
- Brevets des métiers d'art. Programmes et définition des épreuves :
 - De l'enseignement de français et d'histoire-géographie-éducation civique.
 - De l'enseignement des langues vivantes étrangères.
 - De l'enseignement d'éducation physique et sportive.
 - De mathématiques et de physique-chimie.
 - D'économie-gestion.
 - De cultures artistiques.
- Baccalauréat professionnel « Transport fluvial » : création et modalités de délivrance. BO n°22.
- Programmes des classes préparatoires aux grandes écoles. BO spécial n°5.
- BTS « Techniques physiques pour l'industrie et le laboratoire » : définition et conditions de délivrance. BO n°21.
- BTS « Conception et réalisation de carrosserie » : définition et conditions de délivrance. BO n°21.
- BTS « Édition » : définition et conditions de délivrance.
- BTS « Métiers des services à l'environnement » : définition et conditions de délivrance.
- BTS « Techniques et services en matériels agricoles » : définition et conditions de délivrance.
- BTS Définition et conditions de délivrance de certaines spécialités : modification.
- BTS « Management des unités commerciales » : définition et conditions de délivrance.
- Mention complémentaire « Transporteur fluvial » : abrogation.

Responsables académiques

ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Couvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	Mme Sylvie Prévot prevot-michel@wanadoo.fr Tél 06.33.26.99.13	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdt Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 06.33.92.09.61 - Fax 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalcsd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Isabelle Mathieu 10, rue Martin Luther King - 38400 Saint Martin d'Hères idm.mathieu@gmail.com - 06.72.88.53.20	M. Charles Goeppert 21 bis boulevard Gambetta - L'Opaline 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalclille@voila.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^{ral} Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app' 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	Mme Catherine Dubar 29 bis rue de la favorite - 69005 Lyon	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalcmontpellier@gmail.com	M. Vincent Clavel rue du Puits Descarses - 30190 Brignon v.clavel@yahoo.fr - 06.65.55.75.76	Mme Christine Begue 30, rue du Grenache - 66200 Latour Bas Elne	M. Georges Balitrand - 06.64.30.37.97 georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecachoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^{te} Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	SNALC - M. Axel Bergeron 1, avenue des quatre vents 44210 Pornic	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396 , av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 21 bis, rue George Sand - 18100 Vierzon presi-orleans@snalc.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6 , rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris Boite 126, 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	M. Mathieu Malmouvais SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme Catherine Joubert SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dagnon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mlle Elodie Le Droucpeet 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Benoît Girard - bbdg@laposte.net 1, place de la Mal Avisée - 08800 Tournavaux Tél 07.86.17.05.45	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr	(voir col. Secrétaire et Trésorier)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 02.62.21.70.09 - Fax 02.62.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis	M. Jérôme Motet 375, rue M ^{le} Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00
ROUEN	M. Thieff - snalcrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalctoulouse.web12.fr	M. Pierre Van Ommeslaeghe - snalc12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Tréville - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Tréville - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Tréville - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)



**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion
à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques **gratuits** de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][] [][][][] [][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique

Corps **Discipline**

Cl norm Hcl **Ech.** Depuis le [][] [][] [][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2012/2013 code [][][][] [][][][] [][][][]
Nom
[][][][] [][][][] [][][][] [][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Comparons **
AGREGES et PRAG Classe Normale				CERTIFIES, PRCE, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
STAGIAIRES : 69 €							
3	159 €	54	-14 €	3	139 €	47	-10 €
4	179 €	61	-10 €	4	159 €	54	-7 €
5	199 €	68	-10 €	5	169 €	57	-7 €
6	211 €	72	-10 €	6	179 €	61	-7 €
7	221 €	75	-14 €	7	189 €	64	-7 €
8	228 €	78	-21 €	8	199 €	68	-7 €
9	233 €	79	-30 €	9	209 €	71	-10 €
10	239 €	81	-35 €	10	216 €	73	-12 €
11	245 €	83	-40 €	11	225 €	77	-15 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	-45 €	1 à 7	240 €	82	-25 €

DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M.A, Assistants Education, Adjoint administratifs (Adjaenes)	60 €
PROFESSEURS DES ECOLES, DIRECTEURS, INSTITUTEURS Secrétaire administratifs (Saenes), Assistants sociaux	90 €
RETRAITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)	125 €
Attachés / PEGC / CE EPS / Adjoint d'Enseignement / Infirmiers	180 €
CASU / IEN / IPR / Personnels de Direction	250 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne des 3 principaux syndicats nationaux, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %
Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = [] €

COUPLE avec : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) []

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'euro) : [] €

Cotisations 2012/2013 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
675

NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER			
.....			
.....			
.....			
_ _ _ _ 			
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER			
Code étab ^t	Code guichet	Numéro du compte	Clé RIB
_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_
DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte			
Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature :			

ORGANISME CRÉANCIER
Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Tréville 75009 PARIS
NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
.....
.....
_ _ _ _
Prière de compléter, dater et signer cette autorisation.
NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE !

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé re-conductible : remplissez dater et signez le bulletin d'adhésion au verso ainsi que l'autorisation de prélèvement ci-dessus, accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF - 4 rue de Tréville - 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal et un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II)



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Etre SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...**
Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-FGAF défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**